

les distributions d'eau, les égouts, les trottoirs, les pavages, l'éclairage. Il faut, enfin, encore des millions pour augmenter les budgets de la police, des pompiers de l'assistance médicale, et frayer et construire l'hôpital des tuberculeux que la loi aussi bien que l'hygiène imposent.

Or, du moment qu'un fort emprunt est inéluctable, il est également inéluctable de créer les ressources pour en garantir le service des intérêts et l'amortissement. Du moment qu'il faut augmenter les recettes municipales de plusieurs centaines de mille francs tous les ans, la Ville ne peut s'adresser qu'à ses habitants.

Que ce soit d'une façon ou d'une autre, il faut que tout Nancéien s'attende à payer sa part.

Si cette part est en rapport avec les moyens de chacun, selon sa capacité contributive, en raison des avantages qu'il retire des services municipaux, l'habitant peut la trouver lourde, surtout qu'il est déjà chargé; mais il doit se faire une raison car, en définitive, s'il retire de nouveaux avantages, ils compensent de nouveaux sacrifices qui seront d'autant moins chers qu'il les consentira plutôt, puisque tout augmente toujours et que les obstacles aux projets s'élevaient sans cesse qui les rendent plus onéreux ou plus impossibles.

Pour nous, le sacrifice le plus simple, le plus légitime, le plus équitable est celui de payer davantage l'eau de la Ville et même d'en doubler le prix de manière à ce que tout d'un coup, sans le moindre frais de perception, l'emprunt soit gagé au lieu de recourir à d'autres augmentations, qui frapperaient plus inégalement et moins proportionnellement tout le monde.

Déjà, en juillet dernier, nous avons émis cette idée qu'en portant le prix de l'eau que nous payons à Nancy, de dix centimes le mètre cube à vingt centimes, la Ville trouverait de ce seul chef plus de trois cent mille francs par an, de quoi servir les intérêts et assurer un prompt amortissement d'un emprunt de dix millions.

Et d'abord, l'augmentation du prix de l'eau à Nancy, même son doublement, ne doivent pas être considérés comme un impôt ou une contribution.

L'eau municipale, en effet, n'est qu'une marchandise que nous vend la Ville. Elle la payée elle-même fort cher pour la posséder et la faire venir; elle dépense tous les jours pour la fournir à domicile, à tous les étages en quantité et en qualité. Il n'est donc que trop juste qu'elle la fasse payer, et qu'elle la fasse payer d'abord au moins le prix qu'elle lui coûte. Il n'est pas moins juste non plus qu'elle en retire un bénéfice proportionné au service qu'elle rend, surtout que ce bénéfice est employé dans l'intérêt de tous ceux qui le lui procurent.

Ensuite, l'eau n'est pas seulement un élément essentiel à la vie humaine, elle est aussi une fourniture, une matière première pour une infinité de commerces et d'industries qui la vendent eux-mêmes, qui l'emploient ou qui la transforment pour les nécessités de leurs affaires; enfin, l'eau est un objet de luxe et de confortable qui la classe ainsi parmi les dépenses somptuaires. A ces titres divers, l'eau doit bénéficier des usages auxquels elle sert et retenir pour elle une partie des plus-values qu'elle assure à ceux qui s'en enrichissent ou qui en jouissent pour leur seul agrément.

Tels sont autant de points de vue qu'il faut envisager pour faire payer l'eau à des consommateurs de toutes espèces.

(A suivre.)

note w/ Small

(Suite)

Si nulle part ailleurs, l'eau municipale n'est à si bon marché qu'à Nancy; si elle n'est actuellement et depuis l'amenée des eaux de la Moselle qu'à dix centimes le mètre cube, c'est que ces municipalités, poussées dans cette voie par les médecins hygiénistes de la Faculté, voulaient à tout prix entraîner la population à des usages sanitaires auxquels tout le monde reconnaissait le bienfait de la santé publique. Mais maintenant que l'usage de l'eau est entré dans les mœurs, au point que Nancy est une des villes les plus salubres du monde, la Ville n'a plus à faire les sacrifices concentrés dans un esprit de vulgarisation et de propagande du principe fondamental de l'hygiène par l'eau. Et c'est bien le moins qu'elle retire enfin des sources considérables qu'elle a dépensées, non seulement, ce que l'eau lui coûte, mais encore un certain bénéfice compensant le service rendu.

Car, en définitive, outre les cinq ou six millions de francs dépensés depuis vingt-cinq ans pour amener et distribuer les eaux de la Moselle, celles de Boudonville, celles de l'Asnée et surtout celles de la Forêt de Haye, il faut faire entrer en ligne de compte une grande partie des cent kilomètres d'égouts, qui n'auraient pas été si nécessaires, ni d'un si fort calibre si l'abondance de l'eau n'avait pas été si grande. La preuve, c'est que le complément de l'adduction des eaux souterraines de la Haye, va déjà de suite nécessiter la reconstruction plus large et plus haute de l'égout collecteur.

De sorte que si dans l'emprunt projeté, il faut prendre trois ou quatre millions, pour, d'abord doubler l'amenée des eaux de la Moselle, qu'une canalisation unique expose à une privation subite, si elle venait à se rompre, ensuite, poursuivre les distributions dans tous les quartiers éloignés, et enfin construire les égouts neufs et agrandir les sections des anciens, toutes ces dépenses vont encore augmenter le prix de ravient de l'eau à Nancy.

Alors, rien n'est-il plus juste que d'augmenter le prix d'une marchandise qui coûte de plus en plus cher pour se la procurer?

En somme, une fois que la Ville a satisfait aux besoins publics de l'eau pour la propreté de ses rues, pour l'alimentation des centaines de bornes fontaines pour le service des incendies, elle a rempli tout son devoir urbain. Quant aux vis-à-vis des concessions particulières, pour amener l'eau jusqu'aux compteurs de tous ses clients, pour lui donner la pression qui la monte à tous les étages, pour la fournir fraîche et pure, alors que n'importe quelle eau suffirait aux grandes nécessités d'arrosages et d'entraînement des matières usées, vis-à-vis de ces concessions particulières, disons-nous, la Ville, n'est plus qu'une marchande d'eau, comme les Compagnies de gaz et d'électricité, sont des marchandes de chaleur, de lumière et d'énergie.

Si comme ces Compagnies, une autre vendait l'eau, au lieu et place de la régie municipale, comme elles, elle ne la vendrait pas au-dessous de son prix coûtant; elle en augmenterait le prix jusqu'à ce qu'elle ait couvert ses frais et obtenu un bénéfice.

De sorte qu'il n'y a rien d'inique à ce que la Ville, en dehors du service public, augmente le prix de son eau,

surtout quand il est dérisoire comme nous l'avons démontré, et inférieur au prix que font payer toutes les villes. L'augmentation du prix de l'eau, son doublement n'a encore rien d'inique du moment que la Ville fait payer à tout le monde, le même prix et que chacun ne paye exactement que suivant sa consommation, comme son gaz, comme son électricité, comme enfin tout ce que chacun achète et paye.

Or, il est de fait, que la consommation de l'eau par les particuliers est un critérium, le plus absolu, de leur état de fortune.

Le pauvre, l'ouvrier use-t-il beaucoup d'eau? Il est absent de chez lui la moitié du temps, souvent sa femme aussi, et lui faut-il plus de deux ou trois seaux d'eau par jour, pour son ménage, et le blanchissage de quelques hardes. Dans les maisons qu'il habite il n'y a généralement pas d'eau de la ville; il va à la fontaine voisine; il ne paye donc pas l'eau.

Un peu plus à l'aise, l'employé, le petit rentier, habite des maisons dans la cour desquelles il y a un seul robinet d'eau, qui lui fournit sa consommation journalière et où la ménagère fait ses petites lessives. Dans ces maisons, souvent des riches, c'est le propriétaire qui paye l'eau et il en surveille l'usage de façon à ce que jamais la concession minimum de vingt-cinq francs par an ne soit pas dépassée. Nous pourrions citer plusieurs centaines de maisons à Nancy, se suffisant largement par ce régime; nous en avons une en face de nos bureaux, où sept ménages d'ouvriers sont même heureux d'avoir un robinet d'eau dans la cour. On nous a cité une maison de treize ménages qui ne dépassaient pas dans un an la consommation de deux cent cinquante mètres cubes d'eau par an, pour les vingt-cinq francs minimum.

En remontant l'échelle sociale des habitants de Nancy, nous arrivons aux logements qui ont un robinet sur l'évier de la cuisine. Pour la plupart, c'est encore le propriétaire qui paye, ou qui demande une petite part à chacun. Souvent même certains propriétaires, et nous en connaissons, spéculent sur cette part et en retirent un bénéfice.

Où la consommation augmente et où le gaspillage vient s'y ajouter, c'est chez l'habitant assez aisé pour avoir une bonne et ainsi de suite plus il y a de domestiques plus on dépense d'eau. Enfin pour les favorisés de la fortune, depuis ceux qui ont cabinets de toilette, salles de bain, jusqu'à ceux qui habitent des maisons de maîtres, c'est-à-dire jusqu'aux plus ou moins riches, la consommation augmente et devient encore plus importante, pour peu qu'ils aient chevaux, voitures, automobile et surtout jardin d'agrément.

De sorte qu'en réalité et en définitive, la dépense d'eau correspond exactement à l'état social et à la fortune des habitants.

Rien n'est donc plus démocratique et moins inique que les ressources produites par l'augmentation du prix de l'eau ou par son doublement qui proviennent principalement et exactement, suivant l'usage qu'ils en font, des habitants qui ont les moyens d'en consommer et par conséquent de payer davantage.

Mais la consommation domestique,

si importante qu'elle puisse être par des gens riches, n'est pas la principale et de beaucoup.

Les plus ou moins grands consommateurs d'eau, sont une infinité de commerces et d'industries pour lesquels l'eau est un instrument ou un matériau, dont l'emploi est pour eux une source de bénéfices quelquefois considérables.

Les blanchisseurs, les tonneliers, pour commencer par la petite industrie et tant d'autres petits métiers, ne peuvent les exercer que grâce à l'eau de la Ville, qui remplace pour eux l'eau de pompe d'autrefois, qui leur demandait du temps et des fatigues.

Puis viennent tous les commerces de l'alimentation qui retirent de l'eau de grands services: les hôtels, les cafés sont de gros consommateurs d'un élément qui pour eux est une vraie marchandise, et pour ne pas enlever à notre thèse le sérieux qui lui convient nous ne parlerons pas des marchands de vins pour lesquels l'eau a une grande valeur.

Et l'industrie, combien ne consomme-t-elle pas d'eau? Et les industries particulières dont c'est le premier élément, et les industries en général qui ont des moteurs à vapeur ou à gaz pour lesquelles l'eau est un besoin aussi grand que celui de la houille.

N'est-il pas juste que tous ces commerces, que toutes ces industries, payent ce qu'elle vaut l'eau qu'ils emploient et qu'ils revendent sous une autre forme puisqu'en dernière analyse, le développement de Nancy, le nouveau mouvement d'affaires qu'amèneront les grands travaux pour lesquels il faut tant d'argent, donneront au commerce nancéien et à l'industrie locale, une nouvelle activité et une plus grande vitalité.

Ce sont eux, ces commerçants et ces industriels qui profiteront les premiers et le plus des dépenses municipales elles-mêmes et des conséquences heureuses pour les affaires de Nancy qui en découleront par la suite.

Il n'y a donc pas à discuter ni à ajourner cette augmentation de l'eau qui rend de si précieux services à tous, et des services rémunérateurs à ceux qui en consomment le plus. Tous autres impôts, toutes augmentations d'autres taxes, ne frapperont pas aussi également tout le monde et selon ses vraies capacités contributives.

Nous insistons encore sur ce point que l'augmentation de l'eau, son doublement qui du coup et à lui seul, garantirait un emprunt de dix ou douze millions et son amortissement relativement rapide, n'est ni un impôt, ni une contribution; c'est purement et simplement un retour à une valeur exacte qui a jusqu'ici été, volontairement peut-être, mais sûrement dépréciée et qu'il est facile et, surtout nécessaire de ramener à un prix exact cadrant avec les besoins satisfaits et les services rendus.

Mais, si nous voulons retirer justement tout ce que doit produire l'eau à Nancy, tout ce qu'elle vaut, nous nous élevons contre des inégalités qui ne sont plus de mise aujourd'hui que, d'une part, l'habitant sait user de l'eau et n'a plus besoin qu'on lui impose un minimum, et que, d'autre part le gros consommateur est celui qui a le plus les moyens de payer.

Il ne faut plus que les plus petites

201

concessions soit fixées à deux cent cinquante mètres cubes au moins; il faut désormais qu'on ne paye exactement que ce qu'on use. Ainsi l'habitant peu fortuné qui n'a besoin que de cinquante mètres cubes d'eau par an, de cent mètres ou de cent cinquante mètres ne doit pas payer davantage. De cette façon beaucoup de petites maisons prendraient une concession qu'elles ne reculaient d'avoir que parce que la moindre coûtait vingt-cinq francs par an.

Dans le même ordre d'idées, d'à chacun son compte suivant sa consommation d'eau, il ne faut plus de tarif progressif pour les plus ou moins grandes consommations. Que celui qui use des milliers de mètres, les paye au même prix que celui qui en use des dizaines. Le dernier est plus intéressant, c'est pour lui un plus grand sacrifice, tandis que le premier ne se sert de beaucoup d'eau et de plus en plus, que pour s'enrichir davantage ou du moins le tenter.

Et aussi, la Ville de Nancy se créera une ressource annuelle importante: sans faire payer son eau plus cher que partout ailleurs.

Elle ne frappera les petits consommateurs que très peu, s'ils n'usent de l'eau que pour leurs besoins domestiques qui se réduisent à peu de choses, car il faut bien se rendre compte qu'un mètre cube d'eau c'est mille litres, c'est-à-dire cent seaux d'eau et combien pour satisfaire les plus grandes exigences de l'hygiène faut-il de seaux d'eau par jour. Que le prix des cent seaux d'eau soit de dix ou de vingt centimes, que sera-ce pour un an?

Tandis que les grands consommateurs eux, qui se servent de l'eau comme d'objet de luxe, ou comme instrument de fortune seraient mal venus d'imposer des sacrifices à la Ville pour leurs seules jouissances ou profits.

Donc, quand la Ville de Nancy fera payer l'eau vingt centimes, elle ne prendra pas une mesure exagérée, anti-hygiéniste, inique ou anti-démocratique, elle ne retirera que des ressources légitimes nouvelles pour des bienfaits nouveaux.

EMILE JACQUEMIN.

En republicain
2 x

L'eau de Moselle à Boudonville
Nancy, le 30 novembre 1904.

Monsieur le directeur,
Je lis dans votre estimable journal que les habitants du quartier de Médreville ont l'intention d'adresser une pétition à la municipalité, pour demander de l'eau comme tous les autres quartiers de la ville.

Boudonville n'est pas plus favorisé que Médreville; à chaque instant on nous coupe l'eau et jamais on ne nous en prévient.

Un de ces derniers samedis, le seul coiffeur du quartier allait être obligé, à 6 heures du soir, de renvoyer ses clients sans pouvoir les raser, faute d'eau.

Heureusement, une voisine complaisante put lui en donner un seau; elle sauva ainsi la situation.

Quant à la pression, elle est si peu forte que l'eau, en haut de la rue de Boudonville, ne peut pas monter au 2^e étage.

A quoi servent donc les nouvelles turbines?

Veillez agréer, etc...

H. D., abonné de Boudonville.

Nancy, le 30 novembre 1904.

Monsieur le Directeur,

Lecteur assidu de votre Journal, j'ai suivi avec intérêt vos derniers articles relatifs aux grands travaux que doit entreprendre prochainement la nouvelle Municipalité, mais je n'ai vu aucun passage ayant trait au passage à niveau si dangereux de la rue de la Ravinelle.

Immuable et la
Construction
4 x

Cette question serait-elle à nouveau remise à plus tard et attendrait-on une nouvelle victime pour la remettre sur le tapis?

J'estime que ce passage à niveau, dans un quartier aussi fréquenté, est une honte pour une ville comme Nancy.

Il y a environ un an, et déjà dans votre estimable Journal, n'aviez-vous pas parlé d'une entente entre la Municipalité et la Compagnie de l'Est au sujet du prolongement de la rue Desilles?

Je vous serais bien reconnaissant, Monsieur le Directeur, de vouloir me dire où en est la question et, en outre, d'appeler l'attention de la nouvelle Municipalité sur ce quartier de la rue Jacquinoit, si près de la gare et pour lequel l'on fait si peu de chose.

Je profite de la circonstance pour vous dire que je partage complètement votre manière de voir au sujet de l'augmentation du prix de l'eau, qui serait une source de revenu tout à fait démocratique pour la Ville de Nancy.

Recevez, etc.

En insérant bien volontiers cette lettre, nous voulons encore insister auprès de la Municipalité sur cet objet d'une actualité aussi ancienne que présente.

Ce que nous avons écrit dans le temps sur une combinaison financière permettant la réalisation du projet de suppression du passage à niveau de la rue Baron-Louis, en le remplaçant par un pont inférieur continuant la rue Desilles, est toujours exact. L'affaire suit son cours; elle est entre les mains de la Compagnie de l'Est, et il faut que le gouvernement intervienne.

C'est la lenteur des formalités qui arrête ce projet.

Pour le hâter faudrait-il désirer que de nouveaux accidents se produisent, comme il y en a déjà tant eu et de si terribles? Nous n'osons pas envisager un tel événement et nous préférons compter sur la sollicitude de notre Municipalité si bien intentionnée pour le bien général des habitants.

Lebriat et la
2 x

Le nouveau théâtre

D'après les projets de la Commission des travaux, le nouveau théâtre de Nancy sera édifié sur l'emplacement de la salle actuelle et des magasins de décors, dans le sens de la profondeur, entre les rues Stanislas et de la Pépinière, longeant les immeubles Ziébert et Bossert.

De toute nécessité, il faudrait construire ailleurs un magasin de décors et supprimer une partie de la Rotonde et l'hôtel des Etudiants.

Le projet comporte une façade élégante, derrière la fontaine de Neptune et ses hauts arbres, de façon à compléter l'ensemble harmonieux de la place Stanislas.

On ne toucherait pas au pavillon actuel ni au péristyle, mais on dégagerait les entrées et les sorties sur les rues de la Pépinière et Stanislas. Peut-être y aurait-il lieu de créer une rue derrière le théâtre, pour isoler complètement cette construction? Mais ce n'est pas dans les prévisions du projet actuel qui implique, à lui seul, une dépense de plus de deux millions.

Et la rue
6 x

Obsèques. — Lundi matin, ont été célébrées, à 10 heures, à la cathédrale, les obsèques de M. André, père de M. André, l'ancien architecte départemental, et de MM. André, ingénieur, notaire et médecin militaire. M. André avait atteint l'âge respectable de 94 ans; c'était une figure bien connue et des plus estimées des vieux nancéiens. Aussi une foule nombreuse de nos concitoyens assistait à la triste cérémonie; l'inhumation a eu lieu au cimetière de Préville.

Nous joignons nos bien sincères condoléances à toutes celles qui ont été exprimées à la famille en deuil.

A l'Hôtel des Postes

Comme l'avait prévu le cahier des charges, le gros œuvre de la construction du nouvel hôtel des postes de Nancy a été terminé pour le 1^{er} décembre 1904. Ce fut un

leval
6 x

Immuable et la Construction 11 x

NOTRE FAMILLE DU BATIMENT

Il était un doyen de la population née à Nancy; il était un vétéran de l'Entreprise; il était enfant de la Comète, M. François André qui vient de mourir, le 3 décembre, à l'âge de 93 ans, et aux obsèques duquel assistait un long cortège de ce que Nancy possède de plus distingué parmi les professions libérales.

Le vénérable défunt, fils et gendre d'entrepreneurs, fut lui-même un entrepreneur de premier ordre, comme il arriva à ceux qui continuent la carrière paternelle, par atavisme et par leurs connaissances propres qu'il avait acquises, lui, aux premiers cours industriels fondés par les de Haldat et les Tréllitz, et dans les bureaux de M. Grillo, architecte, d'où est sortie une pléiade d'architectes et d'entrepreneurs de renom.

Chef d'une véritable dynastie professionnelle à Nancy, M. André fut le père de M. Ch. André, d'abord son successeur dans l'Entreprise, puis architecte, et enfin architecte du département de Meurthe-et-Moselle, et de M. Henry André, ingénieur des arts et manufactures, adonné aussi à de grands travaux à l'étranger; il fut le grand-père de M. Emile André, architecte, diplômé par le Gouvernement.

M. François André, a été en son temps de 1830 à 1870, un des plus importants entrepreneurs de Nancy; il y exécuta nombre de maisons particulières, d'installations industrielles et aussi quelques monuments publics, parmi lesquels l'église Saint-Georges et la Synagogue. Il avait une des plus belles clientèles dont il était le plus souvent à la fois l'architecte et l'entrepreneur, grâce à son expérience consommée et à sa scrupuleuse honnêteté.

Et la rue
8 x

Tribune publique

A propos d'un incident!

Un de nos honorables concitoyens nous écrit:

Monsieur le rédacteur,
Voulez-vous permettre à un fidèle abonné des concerts du Conservatoire de dire un mot de l'incident de dimanche, que tout le monde regrette: les uns — les fanatiques, si j'ose dire — qui ont été privés de quelques mesures archi-connues du final de la *Symphonie héroïque*; les autres, parce que le procédé leur a paru tout à fait discourtois? Je suis des autres; je ne suis pas le seul.

Le « maître » aurait pu s'abstenir de régenter ses auditeurs, tous gens de bonne compagnie, et refouler en leur honneur les phrases enflammées, bien senties, mais plutôt nerveuses, qu'il a servies. Le grand-prêtre ne saurait tolérer, à peine d'excommunication, qu'on puisse troubler le pieux office. Les auditeurs ont droit à certains égards: les uns viennent de loin, et le train n'attend pas; les autres, souvent

20 h 15

ou de
dire?) la
concert
parce
à l'ame,
où l'on
oit? A
ans.
a sortie
oiseaux
brusque
ché. La
pendant

ades, il
ans ses
traits,
méritat
se trop
notionie

un pen
lent va-
qui en
station
symbole

oublie
eur des
dre. Ce
ez ad-
es per-
de vi-
de son
rection.
ifs que
stifiés?
sensi-
loin »
lamé la

l'on est
désord-
là un
pour un
elqu'un
de...),
eux qui
si les
e com-
in avec
é pour

orbés-
qui, en
les in-
nde?
BR.

E

e.

estimable
y insé-

décem-
où il est

fr. 10 à

est déri-
s autres

prix soit

concessions soit fixées à deux cent cinquante mètres cubes au moins; il faut désormais qu'on ne paye exactement que ce qu'on use. Ainsi l'habitant peu fortuné qui n'a besoin que de cinquante mètres cubes d'eau par an, de cent mètres ou de cent cinquante mètres ne doit pas payer davantage. De cette façon beaucoup de petites maisons prendraient une concession qu'elles ne reculaient d'avoir que parce que la moindre coûtait vingt-cinq francs par an.

Dans le même ordre d'idées, d'à chacun son compte suivant sa consommation d'eau, il ne faut plus de tarif progressif pour les plus ou moins grandes consommations. Que celui qui use des milliers de mètres, les paye au même prix que celui qui en use des dizaines. Le dernier est plus intéressant, c'est pour l'eau que le tarif d'eau est riche.

Et a une r sans f partou Elle teurs q que pe se red bien se d'eau d seaux x les plu faut-il prix de de ving an ?

Tand teurs e me d' ment d'impo leurs s Don payer prendi hygiène que, e légitim nouve

Je lis les habi l'intenti nicipall tous les Boud Médre l'eau et Uu de feur du s res du s pouvoir Hour pui lui e la silua Quant que l'ea ne peut A que bines ? Veuil

M L Lecte suivi a relatifs entrepr Muncip passage veau s vinnelle

Et republi can 2 x

1° Immeuble et la Construction 4 x

Cette question serait-elle à nouveau remise à plus tard et attendrait-on une nouvelle victime pour la remettre sur le tapis ?

J'estime que ce passage à niveau, dans un quartier aussi fréquenté, est une honte pour une ville comme Nancy.

Il y a environ un an, et déjà dans votre estimable Journal, n'aviez-vous pas parlé d'une entente entre la Municipalité et la Compagnie de l'Est au sujet du prolongement de la rue Desilles ?

Je vous serais bien reconnaissant, Monsieur le Directeur, de vouloir me dire où en est la question et, en outre, d'appeler l'attention de la nouvelle Municipalité sur ce quartier de la rue Jacquinet, si près de la gare et pour lequel



Vous êtes prié d'assister aux Convoi et Service funèbre de

Monsieur F.-E. ANDRÉ

décédé à Nancy, le 3 Décembre 1904, dans sa 94^e année, muni des Sacraments de l'Église ;

Lesquels auront lieu le Lundi 5 courant, à 10 heures du matin, en l'Église Cathédrale.

Priez Dieu pour Lui !...

Maison mortuaire : Rue du Manège, 6.

Les Dames se rendront directement à l'Église.

De la part de :

Monsieur CHARLES ANDRÉ, Architecte, et Madame CHARLES ANDRÉ ; Monsieur HENRY ANDRÉ, Ingénieur des Arts et Manufactures ; Monsieur ALBERT ANDRÉ, Notaire, et Madame ALBERT ANDRÉ ; Monsieur le Médecin Principal ANDRÉ, Médecin-Chef de l'Hôpital de Châlons-sur-Marne, et Madame ANDRÉ ; ses fils ;

Monsieur ÉMILE ANDRÉ, Architecte, Madame ÉMILE ANDRÉ et leur Fils ; Monsieur GEORGE ANDRÉ, Notaire à Lunéville ; Monsieur et Madame PAUL HENRIET à Lunéville ; Monsieur MARCEL ANDRÉ, Sergent au 26^e Régiment d'Infanterie ; Monsieur et Madame MAURICE ANDRÉ ; Mademoiselle MARIE-THÉRÈSE ANDRÉ ; Mademoiselle EDMÈE ANDRÉ ; Monsieur RENÉ ANDRÉ, Étudiant en Droit ; ses petits-enfants ;

Monsieur et Madame LEMAIRE et leur Fils ; Madame EMILE LEJEUNE ; Monsieur ERNEST LEJEUNE ; Monsieur EUGÈNE BONNETTE ; Madame CERTAIN et ses Enfants ; Monsieur et Madame ARMAND LEJEUNE ; Monsieur et Madame ALFRED BONNETTE ; Madame JUVENET et son Fils ; Monsieur et Madame BARAILLIER ; Monsieur et Madame FEBVREL ; Monsieur et Madame ADRIEN BOUR ; ses beaux-frères, neveux, nièces et parents.

On est prié de n'envoyer ni fleurs, ni couronnes.

Imp. Royer et C^{ie}, Nancy.

États et l'Est 6 x
Obsèques. — Lundi matin, ont été célébrées, à 10 heures, à la cathédrale, les obsèques de M. André, père de M. André, l'ancien architecte départemental, et de MM. André, ingénieur, notaire et médecin militaire. M. André avait atteint l'âge respectable de 94 ans ; c'était une figure bien connue et des plus estimées des vieux nancéens. Aussi une foule nombreuse de nos concitoyens assistait à la triste cérémonie ; l'inhumation a eu lieu au cimetière de Préville.

Nous joignons nos bien sincères condoléances à toutes celles qui ont été exprimées à la famille en deuil.

A l'Hôtel des Postes

Comme l'avait prévu le cahier des charges, le gros œuvre de la construction du nouvel hôtel des postes de Nancy a été terminé pour le 4^e décembre 1904. Ce fut un véritable tour de force de la part de l'architecte et de l'entrepreneur.

Dans quinze jours les trois toitures seront entièrement couvertes d'ardoises, et l'on pourra travailler aux aménagements intérieurs, aux revêtements, à la plâtrerie et à la menuiserie.

Un léger conflit s'est élevé entre l'ingénieur de l'Etat et les bureaux de l'architecte, au sujet des souterrains à construire pour l'aménagement des réseaux téléphoniques et téléphoniques.

C'est, en effet, le gros point à régler, car il faut de toute nécessité, terminer le nouvel agencement des services publics, avant le transfert des bureaux actuels de la rue de la Constitution.

Quant aux motifs décoratifs qui doivent terminer la façade principale, on espère pouvoir les exécuter avec les *bonis* provenant de la construction.

On ne comprendrait guère cette haute façade avec des pilastres tronqués et sans couronnement.

États et l'Est 2 x
La rue Lamotte. — Mardi matin, on a fermé la rue Lamotte, cette fameuse rue particulière située entre la rue du Faubourg-Saint-Georges et la rue des Tiercehins prolongés. Les locataires de la rue ne sont pas autrement mécontents de cette mesure, qui forcera, espèrent-ils, les propriétaires à la mettre en état ; ils avaient même mis, en signe de joie, des guirlandes à leurs fenêtres.

L'eau de Moselle, rues Blandan et Félix-Faure

Nancy, le 6 décembre 1904.
Monsieur le rédacteur en chef, de l'Est républicain,

J'ai lu ces jours derniers dans votre estimable journal, que les habitants des quartiers de Médeville et de Boudonville se plaignaient du peu de pression d'eau de Moselle, et qu'ils allaient adresser une pétition à la municipalité.

Ces deux quartiers de la ville de Nancy se plaignent, disent-ils, de ne pas avoir assez de pression, pour avoir l'eau au deuxième étage.

Que dirons-nous, habitants de la rue Blandan qui ne l'avons pas au deuxième étage, et dans la coquette rue Félix-Faure, l'avons tout juste à la cave, et encore !

Pourtant, nous sommes tout aussi bien que la rue Saint-Dizier sur le territoire de Nancy, et versons tous les ans à la ville la même quote-part de contributions, sans avoir les mêmes avantages.

Il suffirait d'une pompe aspirante et foulante du genre de celle établie pour fournir l'eau à Maréville, un deuxième réservoir à Beaugregard et ces trois quartiers seraient satisfaits.

Aussi, nous espérons que la nouvelle municipalité, qui a l'intention de rendre Nancy grande ville, voudra bien examiner la réclamation fondée de ces trois quartiers, et prendra à bref délai une décision qui donnera à tous satisfaction.

Allons, messieurs les conseillers, un peu de pression !

Un lecteur assidu.

Tribune publique

A propos d'un incident !

Un de nos honorables concitoyens nous écrit :

Monsieur le rédacteur, Voulez-vous permettre à un fidèle abonné des concerts du Conservatoire de dire un mot de l'incident de dimanche, que tout le monde regrette : les uns — les fanatiques, si j'ose dire — qui ont été privés de quelques mesures archi-connues de final de la *Symphonie héroïque* ; les autres, parce que le procédé leur a paru tout à fait discourtois ? Je suis d'autres ; je ne suis pas le seul.

Le « maître » aurait pu s'abstenir de régenter ses auditeurs, tous gens de bonne compagnie, et refouler en leur honneur les phrases enflammées, bien senties, mais plutôt nerveuses, qu'il a servies. Le grand-prêtre ne saurait tolérer, à peine d'excommunication, qu'on puisse troubler le pieux office. Les auditeurs ont droit à certains égards : les uns viennent de loin, et le train n'attend pas ; les autres, dont la tension d'esprit est à bout, trouvent que les concerts sont un peu longs, tout de même.

Et puis (voulez-vous me laissez tout dire ?) la majeure partie des auditeurs vient au concert (snobs à part) parce que c'est la mode, parce que ce n'est le jour d'aucune belle Madama, et que la salle Poirel est un salon, où l'on peut fier à l'anglaise. Est-ce leur droit ? A coup sûr, n'en déplaise au maître de céans.

Aussi avait-t-on trouvé un peu poli que la sortie de deux ravissants chapeaux, couleur d'oiseaux des îles, ait été conspuée par un arrêt brusque de l'orchestre ; mais personne n'a bronché. La foule adore les tyrans. Il ne faudrait cependant pas abuser...

Pour se permettre de pareilles incartades, il faudrait — et encore — qu'impeccable dans ses attaques, clair et lumineux dans ses traits, sans bavures, ni accrocs, l'orchestre méritât plus souvent les éloges qu'une presse trop bienveillante lui accorde avec une monotonie qui le dispense de meilleurs efforts.

Donc, un peu plus de modestie et un peu moins de nervosité. Si un pareil incident venait à se reproduire, je sais quelqu'un qui empêcherait le retour par une protestation dont la clef — d'ut ou de fa — serait le symbole significatif.

Agréé, etc.

Notre correspondant ignore — ou oublie — que M. J. Guy Ropartz, directeur des concerts, a le devoir d'y assurer l'ordre. Ce n'est point chose aisée. Et il est assez admissible que le sans gêne de certaines personnes ait provoqué un mouvement de vivacité chez un chef d'orchestre épris de son art, et énérvé par deux heures de direction.

La plupart des départs intempestifs que nous déplorons sont-ils donc si justifiés ? La durée des auditions ne varie pas sensiblement, et ceux qui « viennent de loin » n'ont — croyons-nous — jamais réclamé la diminution des programmes.

Il est fort simple, en tout cas, si l'on est pressé, de « filer à l'anglaise », soit *disordement*, entre deux morceaux ; c'est là un droit incontestable. Mais, même pour un snob (c'est-à-dire, précisément, quelqu'un qui « vient... parce que c'est la mode... »), il est un peu exagéré de troubler ceux qui désirent écouter et entendre. Et, si les snobs ne sont point à gens de bonne compagnie, pourquoi les traiterait-on avec égards ? Colonne s'est-il jamais gêné pour remettre les gêneurs à leur place ?

Quant aux reproches adressés à l'orchestre, ils surprendront tous ceux qui, en maintes circonstances, ont apprécié les incessants progrès de nos musiciens...

Mais peut-on contenter tout le monde ?
CH. BR.

TRIBUNE LIBRE

Nancy, le 6 décembre.

Monsieur le Rédacteur, J'ai recours à la voie de votre estimable journal pour vous prier de vouloir bien y insérer ce qui suit :

J'ai lu dans votre numéro du 3 et 4 décembre, un article de M. E. Jacquemin, où il est question d'élever le prix de l'eau de 0 fr. 10 à 0 fr. 20.

Je reconnais que ce prix de 0 fr. 10 est dérisoire comparé à celui établi dans les autres villes, mais encore faudrait-il que ce prix soit

206

exact actuellement, or, il n'en est pas ainsi, du moins pour certains quartiers : bon nombre d'habitants se trouvent déjà payer l'eau 0 fr. 20, voire même davantage. Le quartier de Médreville est de ce nombre.

Les propriétaires paient bien comme tout le monde leur concession, 25 fr. par an, mais à coup sûr l'eau leur revient à 0 fr. 20 et même davantage, car ils ne peuvent pas en profiter.

L'eau ne coule en effet qu'au rez-de-chaussée et quelle pression, mon Dieu ! dix minutes pour remplir un arrosoir, quant aux autres étages, absence totale pendant toute l'année, ou à peu près. Dans ces conditions on est loin de consommer la quantité d'eau pour laquelle on paie, même pas la moitié. L'on ne vous dit rien cependant rien et tout en payant comme les autres, vous vous trouvez réduit à aller vous approvisionner aux fontaines publiques, qui sont même loin d'être nombreuses dans le quartier.

Avant donc d'élever le prix de l'eau, il serait urgent le crois, d'en donner aux consommateurs. Le réservoir de Beauregard est bien là ; oui, mais je ne sais pas à qui il sert, ou plutôt ce qu'il fait pour en avoir.

Cette eau de Moselle, comme l'autre, qui doit alimenter les quartiers élevés, n'est pas pour nous, nous à l'on répondu à la mairie, faut-il donc habiller le plateau de Malzéville, pour en avoir ? Ou bien est-elle réservée à de moins profanes que nous ?

Mystère ! Il serait temps, cependant, que la municipalité songe à favoriser, comme le centre de la ville, ce quartier déjà populeux et qui tend à le devenir encore davantage. Je crois que ce projet de l'eau à 0 fr. 20, trouverait dans les circonstances actuelles, beaucoup d'opposition dans ce quartier et cela à juste titre.

N'est-il pas ridicule de voir fournir de l'eau de Moselle à des établissements situés en dehors de la ville, comme l'asile de Maréville, alors que les habitants eux-mêmes en sont privés ?

Avant d'élever le prix de l'eau, que la ville songe d'abord à en fournir.

Agrez, etc...
Un abonné, habitant le quartier, G. H.

Statu in the 8x

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au nom du Peuple français.

Le tribunal de première instance du second arrondissement du département de Meurthe-et-Moselle, siégeant à Nancy, Chambre correctionnelle, en son audience publique du jeudi 7 juillet 1904, a rendu le jugement suivant, en la cause d'entre :

1° F. BADOT, propriétaire, demeurant à Toul, faubourg St-Evre, président du Comité républicain de l'arrondissement de Toul ; — 2° Albert DENIS, avocat, conseiller général, maire de Toul, vice-président ; — 3° Charles MASSON, avoué, adjoint au maire, secrétaire général, demeurant à Toul ; — 4° Emile VAUTRIN, représentant de commerce, demeurant à Toul, secrétaire ; — 5° Emile FRANÇOIS, imprimeur, conseiller municipal, demeurant à Toul, secrétaire ; — 6° Eugène CROSMARIE, architecte, conseiller municipal, demeurant à Toul, trésorier ; — Demandeurs en qualité de parties civiles aux fins d'un exploit du ministère de Quillé, huissier à Nancy, en date du 30 mai 1904, enregistré. Comparant à l'audience par M Lévy, avocat du barreau de Nancy.

Et : Joseph SANTO, âgé de 34 ans, publiciste, demeurant à Nancy, rue Jean-Lamour, n° 11, né à Colmar (Alsace-Lorraine), le 8 novembre 1869, marié, deux enfants.

Prévenu de diffamation et injures publiques.

Défendeur aux fins de l'exploit sus-énoncé.

A l'appel de la cause, à l'audience du 2 juillet 1904, M Lévy, avocat du barreau de Nancy, pour les parties civiles a conclu à ce qu'il plaise au tribunal :

Sous réserves des réquisitions du ministère public en ce qui concerne l'application de la loi du 29 juillet 1881, faisant droit à la demande en réparation civile des demandeurs : déclarer Joseph Santo coupable des délits d'injures et de diffamations. Et pour réparation du préjudice causé : le condamner en 60,000 fr. de dommages-intérêts, soit à 10,000 fr. de dommages-intérêts envers chacun des demandeurs ainsi qu'aux intérêts de droit. Dire et ordonner que les demandeurs seront autorisés à faire publier aux frais de Santo, et jusqu'à concurrence de 450 fr. par chaque insertion la teneur intégrale, motifs et dispositifs du jugement à intervenir dans dix journaux de leur choix édités dans le département de Meurthe-et-Moselle. Dire et ordonner tout aux frais du défendeur. Condamner éventuellement le défendeur à rembourser aux demandeurs toutes sommes que ces derniers auront pu avancer pour les insertions, impressions et distributions et envois dont s'agit, et ce, sur simple état avec intérêts à compter des déboursés ; leur accorder enfin leur recours comme de droit, en ce qui concerne les dépens de l'instance.

Fixer au maximum la durée de la contrainte par corps.

Les pièces de la procédure sont lues par le greffier.

Il n'y a pas de témoins.

Le prévenu est interrogé par M. le président et le greffier tient note de ses réponses. M. Parès, substitut de M. le procureur de la République requiert contre :

M Georges Renard, avocat du Barreau de Nancy, présente la défense du prévenu et conclut à ce qu'il plaise au Tribunal : Donner acte à Santo de ce qu'il certifie n'avoir jamais entendu viser les demandeurs. Déclarer les demandeurs non-recevables en leur prétention. Dire qu'en l'absence de toute allusion personnelle, les expressions « tarés, gens de mauvaise conduite, divorcés, cocueus, fallits, endettés, criblés d'hypothèques, échappés de prison, condamnés pour des motifs déshonorants », ne constituent point des attaques personnelles à l'égard de chacun des membres composant le bureau démocratique de l'arrondissement de Toul. Dire qu'une association non déclarée régulièrement ne saurait ester en justice. Débouter les demandeurs de leurs différents chefs de demande. Les condamner en tous les dépens. Renvoyer Santo des fins de la plainte.

Puis le tribunal a mis l'affaire en délibéré.

Et à l'audience du 7 juillet 1904 il a rendu le jugement suivant :

Le tribunal vidant son délibéré : Attendu qu'il a été imprimé à 20,000 exemplaires, à l'imprimerie Crépin-Leblond, à Nancy, un libelle en quatre pages, sous le titre : « Qu'est-ce que la Fédération de Meurthe-et-Moselle et le Comité démocratique de Toul ? » et portant la signature « Jean de Lorraine », avec indication de mise en vente au *Libéral de l'Est*, n° 23, rue de la Pépinière, Nancy ;

Que le l'aven de l'inculpé, une grande quantité d'exemplaires de ce libelle fut colportée dans le département de Meurthe-et-Moselle et notamment dans l'arrondissement de Toul, depuis moins de trois mois ;

Attendu que ce libelle contient des imputations diffamatoires et des injures à l'égard du Bureau de la Fédération républicaine de Meurthe-et-Moselle et du Comité démocratique de Toul ;

Qu'il y est dit notamment à la page 2 : « IV. A côté de ça, à la tête de la Fédération, il y a des tarés, des gens de mauvaise conduite, des divorcés, des cocueus, des endettés, criblés d'hypothèques, des échappés de prison à laquelle ils ont été condamnés pour des motifs déshonorants, etc. etc. ». Ce qui était appliqué au Comité démocratique de Toul, par l'en-tête ainsi conçu : « Tout ce que nous disons de la Fédération républicaine de Meurthe-et-Moselle s'applique évidemment en tous points au Comité républicain démocratique de l'arrondissement de Toul ».

Attendu que l'imprimeur Crépin-Leblond, sommé d'avoir à déclarer par qui avait été composé ce factum, indiqua Joseph Santo qui reconnaît en être l'auteur

et en avoir fait distribuer une grande quantité d'exemplaires ;

Attendu que Santo s'est aussi rendu coupable comme auteur et distributeur de ce libelle du délit d'injures, en traitant de tarés et de gens de mauvaise conduite les membres du Comité démocratique de Toul, qu'il assimila aux membres du Bureau de la Fédération républicaine, et du délit de diffamation en disant d'eux qu'ils étaient des fallits, des endettés criblés d'hypothèques et des échappés de prison condamnés pour des motifs déshonorants.

Que ces injures et cette grave diffamation s'appliquant bien aux présidents, secrétaires et trésorier du Comité démocratique de Toul, qui, à eux six, composent ledit comité.

Attendu que chacun des six membres du Comité démocratique était aussi particulièrement visé par l'auteur du factum et pouvait prendre comme s'appliquant à lui les injures et diffamation qui renfermait ;

Que peu importe que le Comité démocratique de Toul n'ait pas de personnalité civile, les membres de ce Comité ne poursuivant pas réparation au nom du Comité, mais en leur propre et privé nom ;

Attendu que les imputations contenues dans le factum incriminé sont si graves, que celle d'avoir été condamné à l'emprisonnement pour motifs déshonorants est particulièrement offensante et méprisante ;

Attendu que tous les diffamés sont des citoyens honorables ; que plusieurs d'entre eux exercent même des fonctions publiques et électives importantes ;

Attendu que SANTO ayant employé pour désigner les membres du Comité démocratique de Toul, un moyen économique dit « tract », qui lui permettait de s'adresser à un grand nombre de lecteurs, il y a lieu, à titre de réparation, d'autoriser la distribution d'un grand nombre d'exemplaires du jugement ;

Attendu que la distribution à profusion du libelle a causé aux membres du Comité démocratique de Toul un préjudice important, moins élevé cependant qu'aux membres du Comité de la Fédération républicaine de Meurthe-et-Moselle, lesquels étaient principalement visés ;

Que les membres du Comité de la Fédération ayant déjà obtenu jugement de condamnation contre SANTO à l'occasion de la distribution du même libelle, le 21 avril dernier, il y a lieu de confondre avec la peine prononcée à cette date celle qui va lui être infligée ;

Par ces motifs : Déclarer Santo coupable d'avoir, en avril 1904, par la publication, dans le département de Meurthe-et-Moselle, du libelle : « Qu'est-ce que la Fédération de Meurthe-et-Moselle et le Comité démocratique de Toul ? » commis envers Badot, Albert Denis, Masson, Vautrin, François et Crosmarie, les délits de diffamation et d'injures publiques.

Et lui faisant application des articles 29, 32, 33, 42, 43, 63, paragraphe 2 de la loi du 29 juillet 1881 ; 197 du décret du 18 juin 1814 ; 2 et 9 de la loi du 22 juillet 1867 et 194 du code d'instruction criminelle, qui ont été lus par M. le président et qui sont ainsi conçus :

Art. 29 de la loi du 29 juillet 1881...
Art. 32...
Art. 33...
Art. 42...
Art. 43...
Art. 63... par. 2...
Etc., etc...

Condamne le dit Santo en 400 francs d'amende, qui se confondront avec la peine d'amende prononcée contre lui par ce tribunal, le 21 avril 1904 ; en 600 francs de dommages-intérêts, soit 100 francs de dommages-intérêts envers chacun des demandeurs.

Ordonne l'insertion du présent jugement (motifs et dispositifs) aux frais de Santo, dans trois journaux du département de Meurthe-et-Moselle, au choix des demandeurs. Limite à 50 francs le coût de chaque insertion.

Autorise les demandeurs à faire imprimer le présent jugement à 2,000 exemplaires qui pourront être distribués et adressés à qui ils avisent dans le département, aux frais de Santo, sans que ces impressions, distributions et envois puissent excéder 50 francs.

Condamne en outre Santo aux dépens.

Fixe au minimum la durée de la contrainte par corps pour opérer le recouvrement des condamnations pécuniaires prononcées contre lui, s'il y a lieu de l'exercer.

Dit que les demandeurs tenus des dépens en leur qualité de parties civiles, auront pour les recouvrer leur recours contre le condamné, lesquels dépens sont liquidés à la somme de 87 fr. 73.

Jugé et prononcé à l'audience publique du tribunal de première instance de Nancy, chambre correctionnelle, le 7 juillet 1904.

Présents : MM. Barabino, vice-président ; Gaudchaux-Picard et Stainville, juges ; Aron, substitut de M. le Procureur de la République, assistés du commis-greffier.

Signé : Barabino, Stainville, Gaudchaux-Picard, Larivière.

Enregistré à Nancy, le 12 juillet 1904. Reçu : 30 fr. F. 25, case 23. Décimes compris. Signé : Verriot.

En conséquence : Le Président de la République française mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution.

Aux Procureurs généraux et aux Procureurs de la République près les tribunaux de première instance d'y tenir la main.

A tous commandants et officiers de la force publique de prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement a été signée.....

7^e Année. — N° 189.

Le N

L'OUVR

ORGANE de la FÉDÉRATION

Paraissent ADMINISTRATION
6, Rue Clodion
NANCY

La Municipalité et les Syndicats

Quoique nous n'ayons pas à Nancy une Bourse de travail, nos organisations ont un lieu commun pour leurs réunions, qui appartient à la ville et sis rue Clodion, 6 ; des relations se sont établies entre tous les syndiqués, qui ont abouties à la création de la Fédération, du bureau de placement et de renseignements pour tous (syndiqués ou non) et à la fondation de cet

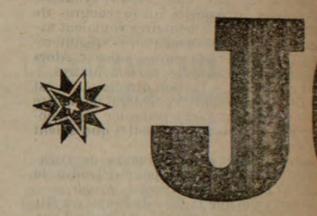
est obligé les syndiqués d'indépendance et il termine par une petite somme-nous pas so de liberté, d'égalité et de M. Michaut renchérit M. le maire en citant l'Union syndicale du virant ne plus vouloir faire Fédération, la raison n'est-elle, serait des grilles. Ces messieurs en profitent charge à fond contre de la Fédération, qui les

ous genres :
VELOPPES
MÉMOIRES
DE TOUTS FORMATS
THÈSES
BILLETTS DE NAISSANCES
LITRES DE DÉCES
MARIAGES

ACHE. - NANCY
UYRIÈRE

MAG

EXPOSITION



Nous ne saurions trop de se rendre compte de

ENTRÉE LIBRE

La Cure de Raisins

EN TOUTE SAISON
Par le Ferment par de raisins
TRAITEMENT ET GUÉRISON
du Manque d'appétit, de la Dyspepsie, de l'Anémie, de la Furonculose, des Boutons, Rougeurs de la peau, Eczéma, etc., etc.
Ce ferment est très bon à boire, ayant un excellent goût de vin nouveau. Les enfants, même, le prennent volontiers.
S'adresser, soit aux pharmaciens, soit directement au Laboratoire JACQUESLIN, qui fait l'envoi franco contre mandat postal.
Une brochure explicative contenant d'intéressantes observations faites par les médecins est envoyée gratuitement à toute personne qui en fera la demande à M. JACQUESLIN, à l'Institut de Recherches scientifiques de Malzéville, près Nancy (Meurthe et Moselle). S'adresser soit à Malzéville, soit dans toutes les bonnes pharmacies.

ANNA

206

exact actuellement, or, il n'en est pas ainsi, du moins pour certains quartiers; bon nombre d'habitants se trouvent déjà payer l'eau 0 fr. 20, voire même davantage. Le quartier de Médroville est de ce nombre.

Les propriétaires paient bien comme tout le monde leur concession, 25 fr. par an, mais à coup sûr l'eau leur revient à 0 fr. 20 et même davantage, car ils ne peuvent pas en profiter.

L'eau ne coule en effet qu'au rez-de-chaussée, et quelle pression, mon Dieu! dix minutes pour remplir un arrosoir, quant aux autres étages, absence-totale pendant toute l'année, ou à peu près. Dans ces conditions on est loin de consacrer la quantité d'eau pour laquelle on paie, même pas la moitié. L'on ne vous diminue cependant rien et l'on en payant comme les autres, vous vous trouvez résolu à aller vous approvisionner aux fontaines publiques, qui sont même loin d'être nombreuses dans le quartier.

Avant donc d'élever le prix de l'eau, il serait urgent de croquer, d'en donner aux consommateurs. Le réservoir de Beaucourard est bien là; oui, mais je ne sais pas à qui il sert, ou plutôt ce qu'il fait faire pour en avoir.

Cette eau de Moselle, comme l'autre, qui doit alimenter les quartiers élevés, n'est pas pour nous, nous à l'on répond à la mairie; faut-il donc habiter le plateau de Malséville, pour en avoir? Ou bien est-elle réservée à de moins profanes que nous?

Mystère! Il serait temps, cependant, que la municipalité songe à favoriser, comme le centre de la ville, ce quartier déjà peuplé et qui tend à le devenir encore davantage. Je crois que ce projet de l'eau à 0 fr. 20, trouverait dans les circonstances actuelles, beaucoup d'opposition dans ce quartier et cela à juste titre.

N'est-il pas ridicule de voir fournir de l'eau de Moselle à des établissements situés en dehors de la ville, comme l'asile de Malséville, alors que les habitants eux-mêmes en sont privés?

Avant d'élever le prix de l'eau, que la ville songe d'abord à en fournir.

Agréz, etc... Un abonné, habitant le quartier, G. H.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au nom du Peuple français,

Le tribunal de première instance du second arrondissement du département de Meurthe-et-Moselle, siégeant à Nancy, Chambre correctionnelle, en son audience publique du jeudi 7 juillet 1904, a rendu le jugement suivant en la cause d'entre :

1° F. BADOT, propriétaire, demeurant à Toul, faubourg St-Evre, président du Comité républicain de l'arrondissement de Toul; — 2° Albert DENIS, avocat, conseiller général, maire de Toul, vice-président; — 3° Charles MASSON, avoué, adjoint au maire, secrétaire général, demeurant à Toul; — 4° Emile VAUTHIN, représentant de commerce, demeurant à Toul, secrétaire; — 5° Emile FRANÇOIS, imprimeur, conseiller municipal, demeurant à Toul, secrétaire; — 6° Eugène CROSMARIE, architecte, conseiller municipal, demeurant à Toul, trésorier.

Demandeurs en qualité de parties civiles aux fins d'un exploit du ministère de Quillie, huissier à Nancy, en date du 30 mai 1904, enregistré. Comparant à l'au-dience par M. Lévy, avocat du barreau de Nancy.

Et : Joseph SANTO, âgé de 34 ans, publiciste, demeurant à Nancy, rue Jean-Lamour, n° 14, né à Colmar (Alsace-Lorraine) le 5 novembre 1869, marié, deux enfants.

Prévenu de diffamation et injures publiques. Défendeur aux fins de l'exploit sus-énoncé. A l'appel de la cause, à l'audience du 2 juillet 1904, M. Lévy, avocat du barreau de Nancy, pour les parties civiles a conclu au tribunal, en ce qui concerne sous réserves des réquisitions du ministère public en ce qui concerne l'application de la loi du 29 juillet 1881 : faisant droit à la demande en réparation civile des demandeurs, Joseph Santo, compable des délits d'injures et de diffamations. Et pour réparation du préjudice causé : le condamner en 60,000 fr. de dommages-intérêts, soit à 10,000 fr. de dommages-intérêts envers chacun des demandeurs ainsi qu'aux intérêts de droit. Dire et ordonner que les demandeurs seront autorisés à faire publier aux frais de Santo, et jusqu'à concurrence de 150 fr. par chaque insertion la teneur intégrale, motifs et dispositifs du jugement à intervenir dans dix journaux de leur choix édités dans le département de Meurthe-et-Moselle. Dire et ordonner en outre que les demandeurs seront autorisés à faire imprimer le jugement à intervenir en 20,000 exemplaires, les uns en un exemplaire par journal, les autres en un exemplaire par journal, les uns en un exemplaire par journal, les autres en un exemplaire par journal.

Attendu que Santo s'est aussi rendu compable comme auteur et distributeur de ce libelle du délit d'injures, en traitant de tarés et de gens de mauvaise conduite les membres du Comité démocratique de Toul, qu'il assimilait aux membres du Bureau de la Fédération républicaine, et du délit de diffamation en disant d'eux qu'ils étaient des faillites, des endettés criblés d'hypothèques et des échappés de prison condamnés pour des motifs désonorants.

Que ces injures et cette grave diffamation s'appliquent bien aux présidents, secrétaires et trésoriers du Comité démocratique de Toul, qui, à eux six, composent ledit comité.

Attendu que chacun des six membres du Comité démocratique était aussi particulièrement visé par l'auteur du libelle et pouvait prendre comme s'appliquant à lui les injures et diffamation qu'il renfermait.

Que peu importe que le Comité démocratique de Toul n'ait pas de personnalité civile, les membres de ce Comité ne poursuivant pas réparation au nom du Comité, mais en leur propre et privé nom, prisonnement pour motifs désonorants est particulièrement offensante et méprisante.

Attendu que tous les diffamés sont des citoyens honorables; que plusieurs d'entre eux exercent même des fonctions publiques et électives importantes.

Attendu que SANTO ayant employé pour déconsidérer les membres du Comité démocratique de Toul, un moyen économique dit *tract*, qui lui permettrait de s'adresser à un grand nombre de lecteurs, il y a lieu, à titre de réparation, d'autoriser la distribution d'un grand nombre d'exemplaires du jugement.

Attendu que la distribution à profusion du libelle a causé aux membres du Comité démocratique de Toul un préjudice important, moins élevé cependant qu'aux membres du Comité de la Fédération républicaine de Meurthe-et-Moselle, lesquels étaient principalement visés.

Attendu que les injures et diffamations ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal.

Attendu que les injures et diffamations ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal.

Attendu que les injures et diffamations ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal.

Attendu que les injures et diffamations ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal.

Attendu que les injures et diffamations ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal.

Attendu que les injures et diffamations ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal.

Attendu que les injures et diffamations ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal.

Attendu que les injures et diffamations ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal.

Attendu que les injures et diffamations ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal.

Attendu que les injures et diffamations ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal.

Attendu que les injures et diffamations ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal.

Attendu que les injures et diffamations ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal.

Attendu que les injures et diffamations ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal.

Attendu que les injures et diffamations ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal.

Attendu que les injures et diffamations ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal, et que les injures ont été publiées dans un journal.

L'Ouvrier de l'Est

ORGANE de la FÉDÉRATION des SYNDICATS OUVRIERS de L'EST

Paraissant tous les quinze jours

ABONNEMENTS	
Un an.....	1 fr. 75
6 mois.....	1 fr. 00
3 mois.....	0 fr. 75
Les abonnements partent du 1 ^{er} de chaque mois, et sont payables d'avance et comptant sans avis contraire.	
Départements non limitrophes : 2 francs.	

ADMINISTRATION
6, Rue Clodion, 6
NANCY



RÉDACTION
6, Rue Clodion, 6
NANCY

ANNONCES
Annonces (4^e page)..... 20 cent. la ligne.
Réclames (3^e page)..... 30
On traite de gré à gré pour les annonces de longue durée.

La Municipalité et les Syndicats

Quoique nous n'ayons pas à Nancy une Bourse de travail, nos organisations ont un lieu commun pour leurs réunions, qui appartient à la ville et sis rue Clodion, 6; des relations se sont établies entre tous les syndiqués, qui ont abouties à la création de la Fédération, du bureau de placement et de renseignements pour tous (syndiqués ou non) et à la fondation de cet organe.

Inutile de rappeler ici les résultats obtenus par l'union entre les syndicats, conséquence du lien fédéral; inutile de rappeler les heureuses interventions de la Fédération dans des différents conflits entre le Capital et le Travail.

Inutile de rappeler les services rendus à la classe ouvrière par le bureau de placement et de renseignements gratuits pour tous.

Ces rouages, sans le journal, qui vit de ses propres ressources et des sacrifices des syndiqués, existaient grâce à une modique subvention allouée comme marque de sympathie et comme encouragement à la Fédération par l'ancienne municipalité.

Il n'en est pas de même de la nouvelle, qui, dans son projet de budget, lequel sera examiné prochainement par le conseil municipal, *supprime ce chapitre* en réservant cette modique somme aux *caisses de secours des syndicats*, malgré les affirmations de M. le maire et de M. l'adjoint Michaut à la délégation de nos organisations, dont nous publions ci-dessous le rapport :

Rapport de la Délégation à la Mairie

Camarades, Dans notre dernière assemblée, après avoir entendu les renseignements fournis par le bureau fédéral, vous avez désigné une délégation composée de Ducasse, Villermeaux, Couriaux et Terlin pour aller demander à l'administration municipale ses intentions vis-à-vis des syndicats ouvriers et de la Fédération.

Après avoir demandé audience à M. le maire, nous avons été reçus par lui le samedi 10 novembre, à dix heures et demie du matin; le camarade Terlin, empêché, s'était fait excuser. M. Michaut, adjoint, était présent. Villermeaux prend le premier la parole et demande à ces messieurs s'il est vrai que la subvention de 3.000 fr. qui est allouée à la Fédération pour son bureau de placement et de renseignements gratuits pour tous, déjà insuffisante, est supprimée?

M. le Maire répond en protestant de sa sympathie pour les syndicats professionnels, qu'il n'est pas partisan de la suppression de la subvention, mais de son augmentation dans le rapportant directement sur les syndicats en proportion des membres de chacun d'eux, donnant pour raison qu'en versant cette somme en bloc à la Fédération, c'est obliger les syndicats qui voudraient être indépendants à y adhérer, et si à cause de sa responsabilité il a en maintes circonstances voix prépondérante, cela ne l'empêche pas de faire ce que lui commandent les délégués nommés par les syndicats qui composent le comité fédéral.

L'Ouvrier de l'Est n'a aucun rapport avec la caisse fédérale, les syndicats paient de leur argent personnel, étant rédigé exclusivement par des ouvriers les articles s'en ressentent; l'on n'y trouve pas de ces subtilités dont le sens échappe aux travailleurs, si à différentes reprises il a attaqué des membres de la municipalité, ce n'est pas pour leurs opinions politiques, qui n'ont rien à faire en l'occurrence, il en est de même des membres du conseil, mais pour des faits concernant le monde du travail et que l'on n'a pas à discuter pour l'instant.

leur de tout ce qui se fait à la Fédération, il n'est en réalité que l'employé, et si à cause de sa responsabilité il a en maintes circonstances voix prépondérante, cela ne l'empêche pas de faire ce que lui commandent les délégués nommés par les syndicats qui composent le comité fédéral.

L'Ouvrier de l'Est n'a aucun rapport avec la caisse fédérale, les syndicats paient de leur argent personnel, étant rédigé exclusivement par des ouvriers les articles s'en ressentent; l'on n'y trouve pas de ces subtilités dont le sens échappe aux travailleurs, si à différentes reprises il a attaqué des membres de la municipalité, ce n'est pas pour leurs opinions politiques, qui n'ont rien à faire en l'occurrence, il en est de même des membres du conseil, mais pour des faits concernant le monde du travail et que l'on n'a pas à discuter pour l'instant.

Villermeaux ajoute que personnellement il est convaincu qu'il y a parmi les syndicats des électeurs de la municipalité, ce qui prouve que les syndicats n'ont aucune nuance politique. On reprend la question de la subvention.

Villermeaux maintient son refus sur le nouveau mode de répartition. Couriaux fait observer que cette somme, déjà insuffisante, répartie entre les différents syndicats et sociétés auxquelles on ne manquera pas d'y reconnaître des droits, équivaut, dans la pratique, à sa suppression.

Ces messieurs protestent de nouveau en affirmant qu'elle sera augmentée en proportion des participants, de façon que l'on retrouve son compte, libre après de la reverser dans la caisse fédérale.

Ducasse répond : nous en référerons à la Fédération. Villermeaux soulève la question des mesures tracassières que l'on aurait prises dernièrement (refus du lavage des planchers des locaux des syndicats, cheminées bouchées et timbres).

C'est M. Michaut qui répond, ses explications sont les mêmes que celles fournies par Lacaille à la réunion du 8 novembre, avec cette différence qu'il se place pour les timbres sur le terrain régularité et légal, il en profite pour faire aux délégués un petit cours de comptabilité administrative; pour le lavage des planchers des locaux des syndicats, il déclare que cela impute aux sociétés qui occupent les bâtiments municipaux, qu'il n'y a pas de dépenses prévues pour ce cas au budget et que cela ne fait pas partie de l'entretien des bâtiments communaux; pour les cheminées bouchées, il déclare qu'il n'en est pas de même, qu'il les fait déboucher et ajoute qu'il espère qu'il ne sera pas dit que cela avait été fait intentionnellement.

Au moment de nous retirer, ces messieurs nous demandent ce que nous pensons faire du local ou est le four de la coopérative dissoute, la directrice de l'école ménagère des apprenties du bureau de bienfaisance l'ayant demandé que ces jeunes filles puissent, en cas de mauvais temps, s'y abriter aux heures de récréations. Ducasse répond : Ce four appartient à la coopérative qui cherche à le vendre.

Villermeaux répond : Nous n'avons pas mandat pour cette question et j'estime, ajoute-t-il, que malgré que ces locaux sont la propriété de la ville, il ne serait pas correct de disposer d'un d'eux, même inoccupé sans nous en avertir.

Réponse : C'est ce que nous faisons. L'audience est terminée et ces messieurs nous recommandent de bien rapporter à nos amis les explications fournies, ce à quoi nous nous sommes engagés et fait dans ce rapport.

LES DÉLÉGUÉS.

Dans cette entrevue, M. Michaut, se basant sur la démission de la Fédération, de l'Union syndicale du vêtement aurait insinué que le motif serait des griefs contre notre ami Lacaille, nous publions ci-dessous, à titre de document, la lettre de ce syndicat. Nos lecteurs apprécieront eux-mêmes :

Nancy, le 30 septembre 1904. Camarade Lacaille, secrétaire de la Fédération des syndicats,

L'Union syndicale du vêtement, réunie en assemblée générale le samedi 19 septembre 1904, après avoir examiné la question de la subvention municipale a pris les résolutions suivantes :

Considérant : Que l'émancipation des travailleurs ne peut être l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes ;

Que la subvention accordée par la municipalité à la Fédération des syndicats ouvriers porte une grave atteinte à ce principe et à la dignité des ouvriers syndiqués, que les syndiqués ne seront véritablement dignes d'eux-mêmes que quand ils auront pris à cœur d'assurer par leurs propres moyens le fonctionnement fédéral ;

Qu'à la veille de voir se renouveler cette subvention par une municipalité *bourgeoise et réactionnaire*, ne peut accepter plus longtemps cette tutelle, contre laquelle ont toujours protesté ses mandataires au sein du comité fédéral.

Pour ces motifs, considérant qu'il est de son devoir absolu de faire acte de dignité et d'indépendance vis-à-vis du parti politique actuellement au pouvoir à l'hôtel de ville.

L'Union syndicale du vêtement a décidé à l'unanimité qu'il y avait lieu de se retirer de la Fédération des syndicats de l'Est et de quitter les locaux municipaux de la rue Clodion. En attendant le refus de la subvention par les syndicats fédérés.

En conséquence, le siège du syndicat est transféré à la Maison du peuple, 2, rue Drouin.

Pour et par ordre de l'Union syndicale du vêtement :

Le Secrétaire, GRADELLE.

Nous nous abstenons pour l'instant de discuter les réponses de ces messieurs, nous nous bornerons à faire remarquer que l'on essaye par ce moyen de diviser les syndicats et de les détourner de leur véritable but; Y réussira-t-on, nous espérons que non, les syndiqués et tous les travailleurs sauront répondre à ces attaques que rien ne justifie.

CHEMINEAU.

DÉFI

Nous mettons qui ce soit au défi de prouver que l'Ouvrier de l'Est existe

Texte imprimé en miroir, probablement une erreur de la machine à imprimer ou un effet de la page tournée.

Etat n° 18
8 x

grâce à la subvention municipale et ne vive pas de ses propres ressources.

Mise au point

Dans le rapport ci-dessus, nos lecteurs verront que M. le maire et M. l'adjoint Michaut déclarent à la délégation que les syndicats seraient libres de reverser leur part de la subvention dans la caisse fédérale, ils n'ignoraient pas au moment où ils faisaient cette déclaration que cela n'était pas possible, que le chapitre de la subvention aux chambres syndicales ouvrières et à la Fédération pour son bureau de placement et de renseignements gratuits pour tous était supprimé dans le projet de budget de 1905 et remplacé par un ainsi conçu : Subvention aux caisses de secours aux syndicats ouvriers.

Notre ami Chemineau a donc raison de dire que l'on veut détourner les syndicats de leur but.

UN RENSEIGNEMENT

LE TRAVAIL AUX PIÈCES Dans la Chaussure

RESULTATS!!!

Les camarades travaillant dans cette corporation ont encore présent à la mémoire les prix de façon concernant le travail aux pièces imposés par certains patrons (voir même démocrates) à leurs coupeurs.

On a pu se rendre compte d'une façon sérieuse qu'il n'était guère possible pour l'ouvrier coupeur de sortir sa semaine quand l'on pense que dans une certaine maison l'on donnait, croyons-nous, 0 fr.33 d'une douzaine de Charles-IX.

Par conséquent, si ce coupeur aux pièces prétendait la sortir, c'est qu'il y avait un truc (sic) ou alors le sabotage complet de l'ouvrage.

A l'époque de cette mise aux pièces, le Syndicat de la chaussure, soit par des réunions ou par des articles publiés dans l'Ouvrier de l'Est, a fait ressortir le danger qu'il y avait pour les camarades d'accepter ce genre de travail.

La propagande a été intéressante en ce moment-là. Hélas! les camarades de la corporation par inertie, par ignorance ou par peur du patronal ont rendu par leur coupable négligence cette propagande stérile ou à peu près.

Subséquemment, par conséquent, ce travail forcé ne s'est pas fait, ils n'ont pas à s'en plaindre, ils n'ont, en somme, ce que nous leur désirons. Mais, néanmoins, il est de notre devoir de faire ressortir dans ce organe de combat les magnifiques résultats récoltés par l'employeur jusqu'à ce jour, du travail aux pièces dans la coupe. La maison Leroy, à qui revient l'honneur de l'avoir mis en pratique la première, a cessé depuis un moment ce mode de travail. Pourquoi dirait-on. Est-ce qu'elle ne retirait pas des bénéfices qu'elle attendait. Peut-être, dirons-nous, nous ne cherchons malgré cela à en savoir le vrai motif. Mais ce que nous savons, c'est que si elle a été jouée, elle s'est chargée de se rattraper en pratiquant comme suit : En

rétablissant le travail à la journée pour ses coupeurs, cette maison a exigé qu'ils en fassent autant à la journée qu'ils en font aux pièces; le tour a été joué et il paraît que cela va! Pas plus malin que cela, et celui qui n'aurait pas été content, c'est qu'il était exigeant. La liberté n'existe pas pour rien, c'était facile; donc, camarades, premier résultat de la mise aux pièces. Passons à une autre maison, ici, alors, il existait avec ce travail un véritable trafic, dont nous nous passerons d'entretenir nos camarades (ils le savent tous), nous nous contenterons de faire remarquer que l'injustice y régnait d'une façon absolue, pour la raison que l'un trimait du matin au soir pour sortir sa petite journée, et d'autres tranquillement se la faisaient faire!

Une troisième maison qui est située pas bien loin de celle-ci-dessus, pratique également ce odieux genre d'exploitation. Il est difficile au coupeur qui n'est pas habile d'y arriver. C'est dans cette maison, du reste, que le chef de coupe sort sa journée, sur le dos des pauvres martyrs. Passons à la quatrième et dernière maison où, dernièrement (il y a quinze jours), les patrons ont pu apprécier à leurs dépens (ô combien) ce joli système; dans cette maison, il y avait, paraît-il, une dizaine de jeunes gens qui étaient soumis au régime des pièces. Le contrôle était fait par deux jeunes hommes, rétribués à 60 fr. par mois. Le contrôle, à tout point de vue, est un travail sérieux, mais l'on sait néanmoins que les patrons cherchent à attribuer le moins possible; c'est alors que l'on a vu se produire un cas que nous nous contenterons de qualifier de sabotage.

Ces deux jeunes gens dont le salaire était insuffisant ont eu recours à un moyen qui leur a servi assez longtemps pour augmenter aussi leurs petits bénéfices; ce moyen consistait à compter à un coupeur aux pièces plus d'ouvrage qu'il n'en avait fait en réalité et à la fin de la semaine, tout ce petit monde allait individuellement versé la moitié de ce surplus entre les mains de celui qui leur faisait profiter en revanche de l'autre moitié.

Mais un jour, la mèche fut éteinte, probablement par un mouchard (oh la délation) et tout ce monde fut mis à la porte après avoir subi individuellement un interrogatoire en règle par leur employeur.

Sans engager nos camarades à avoir recours à ce genre de sabotage, il serait plutôt préférable de les voir tous réunis et par ce moyen imposer la force prolétarienne à la force capitaliste, vous n'auriez donc pas besoin d'avoir recours pour sortir votre journée à tant de bassesses que celles qui se produisent actuellement dans cette malheureuse corporation de la chaussure; travail aux pièces, chômage, mise à pied, amendes, pour compte, etc., il ne vous manque plus rien, camarades, et si un coup de trique de temps en temps pour vous rappeler que vous n'êtes considérés par vos employeurs que comme des esclaves, des bêtes de somme, incapables de réfléchir; au monde pour manger, boire et dormir (quand vous pouvez ?).

Allons, frères de misère, secouez la torpeur qui est en vous, depuis la dernière grève, serrez vos coudes, complexez au moins par des hommes qui ne veulent plus se laisser mener comme de petits toutous, et n'oubliez pas qu'un syndicat tous les renseignements dont vous pouvez avoir besoin contre toutes ces lois botteuses vous seront fournis et vous n'ob-

saillant nettement dessina, d'une façon originale, un groin de porc... Il rendait alors la serviette...

On pouffa de rire longtemps devant la confusion du tanneur et le grand Lucien recut de grosses tapes dans le dos. Décidément, c'était lui le plus « rigolo » de l'assemblée.

Ernestine, pâle, essayait de sourire. La gracieuse enfant, interpellée à tout instant par un convive, faisait de grands efforts pour paraître gaie. On lui trouvait un air sérieux, ce soir! Et une dame insinua qu'elle devait être amoureuse... Alors tous les regards souriants pesèrent sur elle. Ernestine eut un mouvement nerveux et se raidit pour retenir ses larmes. Elle eut le courage de sourire pendant que des sanglots grondaient dans sa gorge...

« Puis la fille, fatiguée, remonta au 2^e et sa fille l'accompagna. Mais les voix nombreuses souhaitaient le bonsoir à Mme Larbat exigeant qu'Ernestine promit de redescendre. Elle dut acquiescer à la volonté générale.

Quand elle redescendit, son visage était encore plus pâle...

Enfin, vers minuit, la jeune fille s'es-quiva et remonta sans bruit.

Et dans un prochain article, nous parlerons de leurs modestes réclamations.

Tartuferie patronale

Décidément c'en est fait, le Longovicien, organe des potentats métallurgistes du bassin de Longwy, arbore une cocarde politique, la cocarde nationaliste.

Si nous envisageons la situation sans parti pris, en nous plaçant au-dessus des questions d'intérêt qui s'entrechoquent, s'entreheurte dans cette lutte des partis, pour ne considérer que ceux qui font de la politique par pur dilettantisme, ceux dont les idées politiques sont la résultante des convictions philosophiques dérivant de la mentalité propre de l'individu; nous reconnaissons que des convictions ainsi établies ont droit à tous les respects. Ceci posé, nous affirmons que nous n'aimons pas les gens qui se vantent de ne pas être dans ce cas, et grande a été notre stupeur de leur voir arborer une pareille cocarde qui leur sied comme un coup de poing sur l'œil.

Il nous semble que ces faiseurs convaincus d'escamotage électoral et rugissant comme des fauves en cage de voir leur omnipotence mise en échec par des sans-culottes, habitués qu'ils étaient dans leur insolence de parvenus à maintenir tout le pays dans une servile dépendance, il nous semble, dis-je, que ces faiseurs sans entrailles préparèrent déjà le terrain de leur future revanche électorale.

En hommes d'affaires bien avisés, mais peu scrupuleux, ils ont deviné avec leur flair subtil de mercantils, la corde sensible qu'il fallait faire vibrer dans ce vieux et brave pays de Lorraine.

La ploutocratie cosmopolite du bassin de Longwy se mit aussitôt à la recherche d'un fougueux rédacteur nationaliste, dont la mission serait de prêcher sa doctrine dans notre pays, où l'amour sacré de la patrie est d'une exploitation si commode. Sous Jésus, les marchands trafiquaient dans le Temple, aujourd'hui les intérêts financiers d'une ploutocratie régionale cosmopolite s'abritent sous le drapeau dil nationaliste.

Nous devons enseigner aux ouvriers du bassin de Longwy le cas qu'ils doivent faire de ces boniments du devant de la baraque destinés à les bernier.

Voilà ce que nous lisons dans le Longovicien, organe du capitalisme dans le bassin de Longwy et l'arrondissement de Briey : « L'Ouvrier français,

d'une main tremblante. Puis elle passa dans l'autre pièce.

La, ses petites mains jointes, elle regarda longuement sa mère, en une muette adoration... Et un baiser léger — léger comme pourraient en donner les anges — froïla le front de la pauvre femme...

Ernestine mit la lettre qu'elle venait d'écrire en évidence sur un meuble et revint encore auprès de sa mère... Elle n'osait pas partir!

Enfin, elle sortit sur la pointe des pieds. Ernestine marcha longtemps.

La malheureuse voulait mourir! Elle allait, comme une hallucinée, n'ayant qu'une idée dans sa pauvre tête : ne plus souffrir. Elle aperçut une ombre... quelque un qui s'approchait par là; elle s'écarta. La jeune fille entendit des sonneries lointaines : une heure du matin. De temps à autre, ses lèvres murmuraient : « ma crainte de ne pas avoir le courage... »

Elle descendit un chemin. L'eau ne devait pas être bien loin, une senteur âcre arrivait... La malheureuse monta un léger talus, puis, brusquement, s'arrêta...

L'eau était devant elle, luisante. La lune mettait dans la rivière une traînée d'argent.

Ernestine frissonna... Elle regarda le pont, tout près d'allure sinistre. Chacune de ses arches lui semblait un monstre énorme au dos arrondi.

Et dans un prochain article, nous parlerons de leurs modestes réclamations.

Tartuferie patronale

Décidément c'en est fait, le Longovicien, organe des potentats métallurgistes du bassin de Longwy, arbore une cocarde politique, la cocarde nationaliste.

Si nous envisageons la situation sans parti pris, en nous plaçant au-dessus des questions d'intérêt qui s'entrechoquent, s'entreheurte dans cette lutte des partis, pour ne considérer que ceux qui font de la politique par pur dilettantisme, ceux dont les idées politiques sont la résultante des convictions philosophiques dérivant de la mentalité propre de l'individu; nous reconnaissons que des convictions ainsi établies ont droit à tous les respects. Ceci posé, nous affirmons que nous n'aimons pas les gens qui se vantent de ne pas être dans ce cas, et grande a été notre stupeur de leur voir arborer une pareille cocarde qui leur sied comme un coup de poing sur l'œil.

Il nous semble que ces faiseurs convaincus d'escamotage électoral et rugissant comme des fauves en cage de voir leur omnipotence mise en échec par des sans-culottes, habitués qu'ils étaient dans leur insolence de parvenus à maintenir tout le pays dans une servile dépendance, il nous semble, dis-je, que ces faiseurs sans entrailles préparèrent déjà le terrain de leur future revanche électorale.

En hommes d'affaires bien avisés, mais peu scrupuleux, ils ont deviné avec leur flair subtil de mercantils, la corde sensible qu'il fallait faire vibrer dans ce vieux et brave pays de Lorraine.

La ploutocratie cosmopolite du bassin de Longwy se mit aussitôt à la recherche d'un fougueux rédacteur nationaliste, dont la mission serait de prêcher sa doctrine dans notre pays, où l'amour sacré de la patrie est d'une exploitation si commode. Sous Jésus, les marchands trafiquaient dans le Temple, aujourd'hui les intérêts financiers d'une ploutocratie régionale cosmopolite s'abritent sous le drapeau dil nationaliste.

Nous devons enseigner aux ouvriers du bassin de Longwy le cas qu'ils doivent faire de ces boniments du devant de la baraque destinés à les bernier.

Voilà ce que nous lisons dans le Longovicien, organe du capitalisme dans le bassin de Longwy et l'arrondissement de Briey : « L'Ouvrier français,

d'une main tremblante. Puis elle passa dans l'autre pièce.

La, ses petites mains jointes, elle regarda longuement sa mère, en une muette adoration... Et un baiser léger — léger comme pourraient en donner les anges — froïla le front de la pauvre femme...

Ernestine mit la lettre qu'elle venait d'écrire en évidence sur un meuble et revint encore auprès de sa mère... Elle n'osait pas partir!

Enfin, elle sortit sur la pointe des pieds. Ernestine marcha longtemps.

La malheureuse voulait mourir! Elle allait, comme une hallucinée, n'ayant qu'une idée dans sa pauvre tête : ne plus souffrir. Elle aperçut une ombre... quelque un qui s'approchait par là; elle s'écarta. La jeune fille entendit des sonneries lointaines : une heure du matin. De temps à autre, ses lèvres murmuraient : « ma crainte de ne pas avoir le courage... »

Elle descendit un chemin. L'eau ne devait pas être bien loin, une senteur âcre arrivait... La malheureuse monta un léger talus, puis, brusquement, s'arrêta...

L'eau était devant elle, luisante. La lune mettait dans la rivière une traînée d'argent.

Ernestine frissonna... Elle regarda le pont, tout près d'allure sinistre. Chacune de ses arches lui semblait un monstre énorme au dos arrondi.

Et dans un prochain article, nous parlerons de leurs modestes réclamations.

Tartuferie patronale

Décidément c'en est fait, le Longovicien, organe des potentats métallurgistes du bassin de Longwy, arbore une cocarde politique, la cocarde nationaliste.

Si nous envisageons la situation sans parti pris, en nous plaçant au-dessus des questions d'intérêt qui s'entrechoquent, s'entreheurte dans cette lutte des partis, pour ne considérer que ceux qui font de la politique par pur dilettantisme, ceux dont les idées politiques sont la résultante des convictions philosophiques dérivant de la mentalité propre de l'individu; nous reconnaissons que des convictions ainsi établies ont droit à tous les respects. Ceci posé, nous affirmons que nous n'aimons pas les gens qui se vantent de ne pas être dans ce cas, et grande a été notre stupeur de leur voir arborer une pareille cocarde qui leur sied comme un coup de poing sur l'œil.

Il nous semble que ces faiseurs convaincus d'escamotage électoral et rugissant comme des fauves en cage de voir leur omnipotence mise en échec par des sans-culottes, habitués qu'ils étaient dans leur insolence de parvenus à maintenir tout le pays dans une servile dépendance, il nous semble, dis-je, que ces faiseurs sans entrailles préparèrent déjà le terrain de leur future revanche électorale.

En hommes d'affaires bien avisés, mais peu scrupuleux, ils ont deviné avec leur flair subtil de mercantils, la corde sensible qu'il fallait faire vibrer dans ce vieux et brave pays de Lorraine.

La ploutocratie cosmopolite du bassin de Longwy se mit aussitôt à la recherche d'un fougueux rédacteur nationaliste, dont la mission serait de prêcher sa doctrine dans notre pays, où l'amour sacré de la patrie est d'une exploitation si commode. Sous Jésus, les marchands trafiquaient dans le Temple, aujourd'hui les intérêts financiers d'une ploutocratie régionale cosmopolite s'abritent sous le drapeau dil nationaliste.

Nous devons enseigner aux ouvriers du bassin de Longwy le cas qu'ils doivent faire de ces boniments du devant de la baraque destinés à les bernier.

Voilà ce que nous lisons dans le Longovicien, organe du capitalisme dans le bassin de Longwy et l'arrondissement de Briey : « L'Ouvrier français,

d'une main tremblante. Puis elle passa dans l'autre pièce.

La, ses petites mains jointes, elle regarda longuement sa mère, en une muette adoration... Et un baiser léger — léger comme pourraient en donner les anges — froïla le front de la pauvre femme...

Ernestine mit la lettre qu'elle venait d'écrire en évidence sur un meuble et revint encore auprès de sa mère... Elle n'osait pas partir!

Enfin, elle sortit sur la pointe des pieds. Ernestine marcha longtemps.

La malheureuse voulait mourir! Elle allait, comme une hallucinée, n'ayant qu'une idée dans sa pauvre tête : ne plus souffrir. Elle aperçut une ombre... quelque un qui s'approchait par là; elle s'écarta. La jeune fille entendit des sonneries lointaines : une heure du matin. De temps à autre, ses lèvres murmuraient : « ma crainte de ne pas avoir le courage... »

Elle descendit un chemin. L'eau ne devait pas être bien loin, une senteur âcre arrivait... La malheureuse monta un léger talus, puis, brusquement, s'arrêta...

L'eau était devant elle, luisante. La lune mettait dans la rivière une traînée d'argent.

Ernestine frissonna... Elle regarda le pont, tout près d'allure sinistre. Chacune de ses arches lui semblait un monstre énorme au dos arrondi.

Et dans un prochain article, nous parlerons de leurs modestes réclamations.

Tartuferie patronale

Décidément c'en est fait, le Longovicien, organe des potentats métallurgistes du bassin de Longwy, arbore une cocarde politique, la cocarde nationaliste.

Si nous envisageons la situation sans parti pris, en nous plaçant au-dessus des questions d'intérêt qui s'entrechoquent, s'entreheurte dans cette lutte des partis, pour ne considérer que ceux qui font de la politique par pur dilettantisme, ceux dont les idées politiques sont la résultante des convictions philosophiques dérivant de la mentalité propre de l'individu; nous reconnaissons que des convictions ainsi établies ont droit à tous les respects. Ceci posé, nous affirmons que nous n'aimons pas les gens qui se vantent de ne pas être dans ce cas, et grande a été notre stupeur de leur voir arborer une pareille cocarde qui leur sied comme un coup de poing sur l'œil.

Il nous semble que ces faiseurs convaincus d'escamotage électoral et rugissant comme des fauves en cage de voir leur omnipotence mise en échec par des sans-culottes, habitués qu'ils étaient dans leur insolence de parvenus à maintenir tout le pays dans une servile dépendance, il nous semble, dis-je, que ces faiseurs sans entrailles préparèrent déjà le terrain de leur future revanche électorale.

En hommes d'affaires bien avisés, mais peu scrupuleux, ils ont deviné avec leur flair subtil de mercantils, la corde sensible qu'il fallait faire vibrer dans ce vieux et brave pays de Lorraine.

La ploutocratie cosmopolite du bassin de Longwy se mit aussitôt à la recherche d'un fougueux rédacteur nationaliste, dont la mission serait de prêcher sa doctrine dans notre pays, où l'amour sacré de la patrie est d'une exploitation si commode. Sous Jésus, les marchands trafiquaient dans le Temple, aujourd'hui les intérêts financiers d'une ploutocratie régionale cosmopolite s'abritent sous le drapeau dil nationaliste.

Nous devons enseigner aux ouvriers du bassin de Longwy le cas qu'ils doivent faire de ces boniments du devant de la baraque destinés à les bernier.

Voilà ce que nous lisons dans le Longovicien, organe du capitalisme dans le bassin de Longwy et l'arrondissement de Briey : « L'Ouvrier français,

d'une main tremblante. Puis elle passa dans l'autre pièce.

La, ses petites mains jointes, elle regarda longuement sa mère, en une muette adoration... Et un baiser léger — léger comme pourraient en donner les anges — froïla le front de la pauvre femme...

Ernestine mit la lettre qu'elle venait d'écrire en évidence sur un meuble et revint encore auprès de sa mère... Elle n'osait pas partir!

Enfin, elle sortit sur la pointe des pieds. Ernestine marcha longtemps.

La malheureuse voulait mourir! Elle allait, comme une hallucinée, n'ayant qu'une idée dans sa pauvre tête : ne plus souffrir. Elle aperçut une ombre... quelque un qui s'approchait par là; elle s'écarta. La jeune fille entendit des sonneries lointaines : une heure du matin. De temps à autre, ses lèvres murmuraient : « ma crainte de ne pas avoir le courage... »

Elle descendit un chemin. L'eau ne devait pas être bien loin, une senteur âcre arrivait... La malheureuse monta un léger talus, puis, brusquement, s'arrêta...

L'eau était devant elle, luisante. La lune mettait dans la rivière une traînée d'argent.

Ernestine frissonna... Elle regarda le pont, tout près d'allure sinistre. Chacune de ses arches lui semblait un monstre énorme au dos arrondi.

Et dans un prochain article, nous parlerons de leurs modestes réclamations.

Tartuferie patronale

Décidément c'en est fait, le Longovicien, organe des potentats métallurgistes du bassin de Longwy, arbore une cocarde politique, la cocarde nationaliste.

Si nous envisageons la situation sans parti pris, en nous plaçant au-dessus des questions d'intérêt qui s'entrechoquent, s'entreheurte dans cette lutte des partis, pour ne considérer que ceux qui font de la politique par pur dilettantisme, ceux dont les idées politiques sont la résultante des convictions philosophiques dérivant de la mentalité propre de l'individu; nous reconnaissons que des convictions ainsi établies ont droit à tous les respects. Ceci posé, nous affirmons que nous n'aimons pas les gens qui se vantent de ne pas être dans ce cas, et grande a été notre stupeur de leur voir arborer une pareille cocarde qui leur sied comme un coup de poing sur l'œil.

Il nous semble que ces faiseurs convaincus d'escamotage électoral et rugissant comme des fauves en cage de voir leur omnipotence mise en échec par des sans-culottes, habitués qu'ils étaient dans leur insolence de parvenus à maintenir tout le pays dans une servile dépendance, il nous semble, dis-je, que ces faiseurs sans entrailles préparèrent déjà le terrain de leur future revanche électorale.

En hommes d'affaires bien avisés, mais peu scrupuleux, ils ont deviné avec leur flair subtil de mercantils, la corde sensible qu'il fallait faire vibrer dans ce vieux et brave pays de Lorraine.

La ploutocratie cosmopolite du bassin de Longwy se mit aussitôt à la recherche d'un fougueux rédacteur nationaliste, dont la mission serait de prêcher sa doctrine dans notre pays, où l'amour sacré de la patrie est d'une exploitation si commode. Sous Jésus, les marchands trafiquaient dans le Temple, aujourd'hui les intérêts financiers d'une ploutocratie régionale cosmopolite s'abritent sous le drapeau dil nationaliste.

Nous devons enseigner aux ouvriers du bassin de Longwy le cas qu'ils doivent faire de ces boniments du devant de la baraque destinés à les bernier.

Voilà ce que nous lisons dans le Longovicien, organe du capitalisme dans le bassin de Longwy et l'arrondissement de Briey : « L'Ouvrier français,

d'une main tremblante. Puis elle passa dans l'autre pièce.

La, ses petites mains jointes, elle regarda longuement sa mère, en une muette adoration... Et un baiser léger — léger comme pourraient en donner les anges — froïla le front de la pauvre femme...

Ernestine mit la lettre qu'elle venait d'écrire en évidence sur un meuble et revint encore auprès de sa mère... Elle n'osait pas partir!

Enfin, elle sortit sur la pointe des pieds. Ernestine marcha longtemps.

La malheureuse voulait mourir! Elle allait, comme une hallucinée, n'ayant qu'une idée dans sa pauvre tête : ne plus souffrir. Elle aperçut une ombre... quelque un qui s'approchait par là; elle s'écarta. La jeune fille entendit des sonneries lointaines : une heure du matin. De temps à autre, ses lèvres murmuraient : « ma crainte de ne pas avoir le courage... »

Elle descendit un chemin. L'eau ne devait pas être bien loin, une senteur âcre arrivait... La malheureuse monta un léger talus, puis, brusquement, s'arrêta...

L'eau était devant elle, luisante. La lune mettait dans la rivière une traînée d'argent.

Ernestine frissonna... Elle regarda le pont, tout près d'allure sinistre. Chacune de ses arches lui semblait un monstre énorme au dos arrondi.

Et dans un prochain article, nous parlerons de leurs modestes réclamations.

Tartuferie patronale

Décidément c'en est fait, le Longovicien, organe des potentats métallurgistes du bassin de Longwy, arbore une cocarde politique, la cocarde nationaliste.

Si nous envisageons la situation sans parti pris, en nous plaçant au-dessus des questions d'intérêt qui s'entrechoquent, s'entreheurte dans cette lutte des partis, pour ne considérer que ceux qui font de la politique par pur dilettantisme, ceux dont les idées politiques sont la résultante des convictions philosophiques dérivant de la mentalité propre de l'individu; nous reconnaissons que des convictions ainsi établies ont droit à tous les respects. Ceci posé, nous affirmons que nous n'aimons pas les gens qui se vantent de ne pas être dans ce cas, et grande a été notre stupeur de leur voir arborer une pareille cocarde qui leur sied comme un coup de poing sur l'œil.

Il nous semble que ces faiseurs convaincus d'escamotage électoral et rugissant comme des fauves en cage de voir leur omnipotence mise en échec par des sans-culottes, habitués qu'ils étaient dans leur insolence de parvenus à maintenir tout le pays dans une servile dépendance, il nous semble, dis-je, que ces faiseurs sans entrailles préparèrent déjà le terrain de leur future revanche électorale.

En hommes d'affaires bien avisés, mais peu scrupuleux, ils ont deviné avec leur flair subtil de mercantils, la corde sensible qu'il fallait faire vibrer dans ce vieux et brave pays de Lorraine.

La ploutocratie cosmopolite du bassin de Longwy se mit aussitôt à la recherche d'un fougueux rédacteur nationaliste, dont la mission serait de prêcher sa doctrine dans notre pays, où l'amour sacré de la patrie est d'une exploitation si commode. Sous Jésus, les marchands trafiquaient dans le Temple, aujourd'hui les intérêts financiers d'une ploutocratie régionale cosmopolite s'abritent sous le drapeau dil nationaliste.

Nous devons enseigner aux ouvriers du bassin de Longwy le cas qu'ils doivent faire de ces boniments du devant de la baraque destinés à les bernier.

Voilà ce que nous lisons dans le Longovicien, organe du capitalisme dans le bassin de Longwy et l'arrondissement de Briey : « L'Ouvrier français,

d'une main tremblante. Puis elle passa dans l'autre pièce.

La, ses petites mains jointes, elle regarda longuement sa mère, en une muette adoration... Et un baiser léger — léger comme pourraient en donner les anges — froïla le front de la pauvre femme...

Ernestine mit la lettre qu'elle venait d'écrire en évidence sur un meuble et revint encore auprès de sa mère... Elle n'osait pas partir!

Enfin, elle sortit sur la pointe des pieds. Ernestine marcha longtemps.

La malheureuse voulait mourir! Elle allait, comme une hallucinée, n'ayant qu'une idée dans sa pauvre tête : ne plus souffrir. Elle aperçut une ombre... quelque un qui s'approchait par là; elle s'écarta. La jeune fille entendit des sonneries lointaines : une heure du matin. De temps à autre, ses lèvres murmuraient : « ma crainte de ne pas avoir le courage... »

Elle descendit un chemin. L'eau ne devait pas être bien loin, une senteur âcre arrivait... La malheureuse monta un léger talus, puis, brusquement, s'arrêta...

L'eau était devant elle, luisante. La lune mettait dans la rivière une traînée d'argent.

Ernestine frissonna... Elle regarda le pont, tout près d'allure sinistre. Chacune de ses arches lui semblait un monstre énorme au dos arrondi.

Et dans un prochain article, nous parlerons de leurs modestes réclamations.

Tartuferie patronale

Décidément c'en est fait, le Longovicien, organe des potentats métallurgistes du bassin de Longwy, arbore une cocarde politique, la cocarde nationaliste.

Si nous envisageons la situation sans parti pris, en nous plaçant au-dessus des questions d'intérêt qui s'entrechoquent, s'entreheurte dans cette lutte des partis, pour ne considérer que ceux qui font de la politique par pur dilettantisme, ceux dont les idées politiques sont la résultante des convictions philosophiques dérivant de la mentalité propre de l'individu; nous reconnaissons que des convictions ainsi établies ont droit à tous les respects. Ceci posé, nous affirmons que nous n'aimons pas les gens qui se vantent de ne pas être dans ce cas, et grande a été notre stupeur de leur voir arborer une pareille cocarde qui leur sied comme un coup de poing sur l'œil.

Il nous semble que ces faiseurs convaincus d'escamotage électoral et rugissant comme des fauves en cage de voir leur omnipotence mise en échec par des sans-culottes, habitués qu'ils étaient dans leur insolence de parvenus à maintenir tout le pays dans une servile dépendance, il nous semble, dis-je, que ces faiseurs sans entrailles préparèrent déjà le terrain de leur future revanche électorale.

En hommes d'affaires bien avisés, mais peu scrupuleux, ils ont deviné avec leur flair subtil de mercantils, la corde sensible qu'il fallait faire vibrer dans ce vieux et brave pays de Lorraine.

La ploutocratie cosmopolite du bassin de Longwy se mit aussitôt à la recherche d'un fougueux rédacteur nationaliste, dont la mission serait de prêcher sa doctrine dans notre pays, où l'amour sacré de la patrie est d'une exploitation si commode. Sous Jésus, les marchands trafiquaient dans le Temple, aujourd'hui les intérêts financiers d'une ploutocratie régionale cosmopolite s'abritent sous le drapeau dil nationaliste.

Nous devons enseigner aux ouvriers du bassin de Longwy le cas qu'ils doivent faire de ces boniments du devant de la baraque destinés à les bernier.

Voilà ce que nous lisons dans le Longovicien, organe du capitalisme dans le bassin de Longwy et l'arrondissement de Briey : « L'Ouvrier français,

d'une main tremblante. Puis elle passa dans l'autre pièce.

La, ses petites mains jointes, elle regarda longuement sa mère, en une muette adoration... Et un baiser léger — léger comme pourraient en donner les anges — froïla le front de la pauvre femme...

Ernestine mit la lettre qu'elle venait d'écrire en évidence sur un meuble et revint encore auprès de sa mère... Elle n'osait pas partir!

Enfin, elle sortit sur la pointe des pieds. Ernestine marcha longtemps.

La malheureuse voulait mourir! Elle allait, comme une hallucinée, n'ayant qu'une idée dans sa pauvre tête : ne plus souffrir. Elle aperçut une ombre... quelque un qui s'approchait par là; elle